

Préparation du Cadre de Partenariat Stratégique

Consultation sur l'attraction des IDE et financement de projets structurants et innovants

Casablanca, le 7 novembre 2013

Procès-verbal

Une deuxième consultation portant sur les investissements a été organisée le 7 novembre 2013 à Casablanca, en présence des représentants suivants du Groupe Banque mondiale: Michael Hamaide, Chargé des opérations Principal pour le Maroc (Banque mondiale), Philippe de Meneval, Spécialiste senior du Développement du secteur privé (Banque mondiale), Aurélien Boyer, Chargé des investissements (IFC), Hicham Bayali, Chargée des investissements (IFC), Ibtissam Alaoui, Chargée des relations externes (Banque mondiale), Hind Kadiri, Consultante (Banque mondiale), Catherine Gozard, Consultante en communication (IFC), et Maha Bensaid, Assistante de programmes (Banque mondiale).

Pour la liste des personnes et organisations ayant assisté à cette réunion, s'en référer à l'Annexe.

REMARQUES GENERALES :

- Le Maroc doit assurer son attractivité en misant sur la transparence, la gouvernance et la mise en place d'un cadre favorable pour les entrepreneurs étrangers
- Les Partenariats Public-Privé (PPP) doivent être favorisés, notamment dans la gestion de secteurs clé comme la santé, l'éclairage public ou les routes

Questions et Recommandations des participants :

Cadre général

- La législation doit revoir les procédures relatives à l'investissement et au financement de projets, pour permettre davantage de flexibilité et d'efficience.
- Les PPP qui jouent un rôle majeur dans la mise en place de projets structurants, ne sont toujours pas règlementés, en raison du retard pris dans l'adoption de la loi relative aux PPP.
- Le Maroc doit faire un travail de lobbying à l'international et profondément réformer le climat des affaires, pour profiter de la conjoncture actuelle et attirer davantage d'IDE.

Coordination entre les principales instances et rôle du gouvernement

- Le secteur est confronté à un manque de coordination des actions et politiques entre ministères, CRI et secteur privé.
- Le Conseil de la concurrence et les CRI doivent être dotés d'un rôle plus important pour assurer l'observance d'une concurrence loyale dans le monde des affaires.
- L'articulation des rôles des CRI et de l'AMDI doit être revue.

Rôle du secteur bancaire

- Les banques doivent se montrer moins exigeantes et soutenir davantage le financement de grands projets.
- L'apport en fonds propres reste problématique pour les investissements industriels.

ANNEXE

Liste des participants :

- Abdelhamid Bousta, Président du conseil scientifique et pédagogique, ESCA EM
- Hassan Nadir, Directeur général, CME
- Othman El Yaalaoui, Directeur associé, Capital Consulting
- Amine El Azher, Responsable Investissements, Maroc Invest
- Mouad Bouirig, Responsable Investissements, Maroc Numeric Fund
- Youssef Rouissi, Directeur général adjoint de la banque de financement et d'investissement, Attijariwafabank
- Françoise Giraudon, Directrice générale, AMIC (Association Marocaine des Investisseurs en Capital)
- Latifa Zniber, Assistante commission relations internationales, CGEM
- Wahba Zniber, Directrice d'Investissement, Maroc Renewables
- Meriem Zairi, Commission Banques-Entreprises, CGEM

Ont également été conviés à cette consultation, mais n'ont pas pu faire le déplacement, Fipar (CDG), CDG Capital private equity, GPBM, CCG, Mutandis, Saham Finances, ACWA Power Ouarzazate, la LYDEC, SOMAPORT, Kettani Law Firm, Infra Invest, Cofely GDF Suez, TIMAR, M&M Militzer, Allen and Overy (Naciri Law Firm), Alstom, Capital Consulting, Jorf Lasfar Electricity Company, et le CRI de Casablanca.